

CONTRAT 1129
N/REF : 2/08/2026 0H23 C:005030 I:07391
V/REF : Contrat N°001129 du 10/05/2023

CAPREST3

**10 RUE NICOLAS-JOSEPH CUGNOT
35000 RENNES**

IMMEUBLE : KFC ROUTE DE LORIENT
10 RUE NICOLAS-JOSEPH CUGNOT
35000 RENNES

Rennes, le

17 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 10 - KFC 02 99 02 84 25
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. S RENAUD

INTERVENTION DU 31/07/2026 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
ENTRETIEN 4 FOIS PAR AN :
- 1 BAC A GRAISSES 2 M3

ENTRETIEN 1 FOIS PAR AN :
-CURAGE RESEAUX EU

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \text{ ICHT-} \overset{\text{rev2'}}{\text{rev2}} \text{ ----}) \text{ identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHT-rev2 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHT-rev2' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/06/2026

Prix de base du contrat : 708,00

Indice ICHT-rev2(IME) Mois de l'indice de base : 01/2023 Valeur : 133,8
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	4/AN	618,16	154,54
1,00	Entretien des réseaux EU	1/AN	152,36	152,36
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	M3 de déchets traités		63,12	126,24
TOTAL H.T.				433,14
T.V.A. a 20,00%				86,62
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>519,76</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.